



Commission Paritaire CCNT 51 du 30 novembre 2016

Ordre du jour :

1 Information sur le CITS

2 Retour sur le travail du groupe de classifications du matin

3 point sur le comité de suivi de la complémentaire santé

4 Questions diverses :

Demande d'explication concernant l'UNIFED et la déclaration FEHAP et UNICANCER

Demande sur la situation de Sainte-Marie de Nice, quelle est la position de la FEHAP.

1 Crédit d'impôts Taxe Salaires (CITS) :

Pour la FEHAP c'est un combat qui dure depuis 10 ans ; Le premier Ministre a proposé le 1^{er} octobre une mesure de Crédit Impôts Taxe sur Salaire : 4% sur les salaires inférieurs à 2 fois et demie du SMIC. La mesure a été votée à l'assemblée Nationale. Le texte sera ensuite soumis au conseil constitutionnel.

Nous demandons la garantie que ce financement ne nous soit pas repris.

Pour la CGC il y a une crainte que lors de la conférence salariale la DGC durcisse ses positions quand il faudra fixer les limites de la masse salariale.

Pour la CGT il y a un risque de voir baisser les actes financés. Il faut réinjecter cette masse financière dans les salaires en augmentant la valeur du point. Nous serons attentifs à l'utilisation du CITS pour les salaires.

Fo reste circonspect au vu du CITS et demande une augmentation sur les salaires car que va vouloir en faire la FEHAP ??

La CGC demande que la valeur du point soit augmentée dès 2017 et se demande si la FEHAP ne veut pas en garder une partie pour financer les petits établissements en déficit.

La FEHAP précise qu'effectivement il faudra réfléchir à des mesures en faveur des établissements et salariés sans trop connaître la répartition à ce jour. En janvier la FEHAP aura sûrement une réponse plus précise.

Pour la CGT il nous est difficile de croire que la FEHAP n'est pas déjà débuté une réflexion sur cette question.

La FEHAP veut avancer logiquement car au niveau de l'observatoire il est difficile aujourd'hui de faire une projection financière.

La CGT demande à connaître le montant du financement et nous demandons l'ouverture de négociations salariales.

La CFE/CGC demande également l'ouverture de négociations salariales et classifications. Ils demandent également à quelle marge correspond les 2,5 fois de la valeur du SMIC.

La FEHAP informe qu'ils auront un conseil d'administration le 11 janvier et donc que lors de la paritaire de janvier nous pourrions avoir des éléments. La FEHAP dit qu'elle envisagera une négociation sur le point à la réunion paritaire du 19 janvier.

La CFDT précise que nous ne devons pas mettre la charrue avant les bœufs et propose une valeur du point comme la fonction publique.

2 Travaux sur le groupe de classification :

Les propositions faites pour les salariés ont un coût qui serait insupportable pour les établissements. Nous devons nous rapprocher de l'OPCA et avoir un regard sur les fiches. Certaines organisations syndicales disent qu'il faudrait aller vers une plus grande cohérence des filières et inter-filière. Il y a un problème avec la promotion qu'il faut régler.. concernant les propositions des organisations syndicales les calculs sont les suivants :

CGT/FO : proposition 1 à hauteur du SMIC 16% d'augmentation de la masse salariale.

Proposition 2 sur SMIC CGT 26% d'augmentation de la masse salariale.

CFDT : 5,6% d'augmentation mais leur calcul est incomplet

CGC : 0,3% touchant exclusivement les sages-femmes et les cadres.

Pour la CGT nous devons revenir sur les bas salaires et de la cohérence entre les filières et inter-filières et nous nous demandons vraiment s'il est réaliste de penser que les Aides-soignants-es soient bientôt au SMIC.

Le FEHAP, la CGC et la CFDT soulignent le caractère irréaliste des propositions CGT et FO. Le monde aurait changé depuis 15 ans et une augmentation significative ne serait plus possible dans l'environnement économique actuel.

La CGT rappelle que ces 2 milliards d'euros il n'a fallu que 10 ans aux employeurs pour les prendre aux salariés et que l'environnement économique actuel c'est celui où les entreprises du CAC40 versent 50 milliards de dividendes en 2015, 2,5 fois de plus qu'en 2003.

3 Point sur le comité de suivi de la complémentaire santé

Au 20 septembre 2016 la FEHAP a eu les résultats du premier semestre.

1000 établissements ont adhéré cela représente 60000 salariés et ayants droits.

Concernant les niveaux de garanties les 1, 2 et 2 bis sont en équilibre pour les niveaux de garanties 3 et 4 il y a déséquilibre.

La CFDT retravaille les niveaux de prise en charge et l'amélioration sur les ayants droits.

Pour la CGT qui réitère sa déception à ne pas faire partie du comité de suivi la mutualisation au niveau de la CCNT 51 ne reflète pas les 350000 salariés.

La base 1,2 et 2 bis est excédentaires mais les garanties sont trop faibles, sur la base 3 et 4 cette dernière est à la charge exclusive du salarié. Les déficits de la base 3 et 4 seraient ils comblés par l'excédent des autres bases c'est la question que nous posons.

3 Questions Diverses :

UNIFED : La FEHAP explique qu'un siège à l'UNIFED est égal à une voix. Aujourd'hui le SYNEAS et la FEGAPEI ont fait une demande de reconnaissance en représentativité sur la BASS, la FEHAP et UNICANCER ont fait de même. Le SYNEAS et la FEGAPEI devenus NEXEM deviendraient majoritaires. Le patronat est divisé, la FEHAP ayant des divergences d'intérêt dans le cadre de la mise en œuvre d'une convention unique sur la BASS qui serait de toute façon au rabais de l'aveu même de la FEHAP.

Pour la CGC il y a accord avec la FEHAP pour défendre les intérêts de la CCNT 51

Si la CGT milite de longue date pour une convention Unique de haut niveau, ce n'est certainement pas à l'initiative des syndicats patronaux et sans rapport de force nous ne pourrions la mettre en place. Aujourd'hui c'est d'abord l'amélioration de la CCN51 qu'il faut imposer pour aller vers une CCN de haut niveau.

La FEHAP précise que pour une demande de représentativité il faut une seule demande UNICANCER/FEHAP

Pour FO il faut conserver la branche et préserver les conventions collectives et des inquiétudes se font sentir concernant l'UNIFED et l'OPCA.

NICE : Sur la situation de l'établissement de NICE la FEHAP répond qu'elle est en lien avec le directeur général de l'Association.

A la demande de savoir si la FEHAP demanderait un arbitrage ministériel, cette dernière répond qu'elle prendra toute ses responsabilités